

AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

INSTITUT CRÉATIVITÉ ET INNOVATIONS D'AIX-MARSEILLE (InCIAM)

Institut Créativité et Innovations d'Aix-Marseille (InCIAM) Appel à projets 2024

Objectifs et format

Dans le cadre de son déploiement, l'Institut Créativité et Innovations d'Aix-Marseille (InCIAM) lance un appel à projets pour l'année 2024. L'institut soutiendra deux types d'actions :

1. Des **ateliers (ou workshops)** qui auront pour objectif de contribuer à mettre en place des réseaux de recherche pluridisciplinaires nationaux ou internationaux, en lien avec la créativité et/ou l'innovation, dans le but de répondre à des appels à projets nationaux / internationaux. Ils offriront aux équipes organisatrices la possibilité d'inviter cinq à six enseignants-chercheurs / chercheurs extérieurs, pour une période de deux à trois jours. La possibilité est également ouverte à des enseignants-chercheurs / chercheurs des laboratoires relevant de l'InCIAM de se déplacer eux-mêmes en France ou à l'étranger (si cela est autorisé), avec les mêmes objectifs. Les ateliers proposés seront réservés à un nombre limité de participants, en ayant pour vocation première de faire émerger des propositions scientifiques et des collaborations nouvelles, et de développer un projet de recherche avec la contribution des personnes invitées.
2. Des **projets de recherche** qualifiés d'« **amorces** ». Comme pour les ateliers et workshops, le financement de ces projets a pour vocation de faire émerger des propositions scientifiques et des collaborations nouvelles, interdisciplinaires et

en lien avec la créativité et/ou l'innovation, afin de développer des projets de recherche de plus grande ampleur. Le soutien de l'institut pourra constituer un co-financement possible lorsqu'il s'agit de nouveaux projets sans financement antérieur. Les projets de recherche « amorce » peuvent également viser à favoriser les liens entre recherche et formation sur la créativité et/ou l'innovation.

Dans les deux cas, les projets devront être collaboratifs et impliquer **a minima deux unités relevant de l'InCIAM**. L'appel est ouvert aux enseignants-chercheurs, chercheurs, post-doctorants et doctorants **membres de l'InCIAM**.

Le laboratoire des porteurs de projet doit être affilié à l'InCIAM et les porteurs de projets, de même que les participants aux projets doivent être membres de l'InCIAM à titre individuel. Les projets doivent impliquer au moins deux unités relevant de l'InCIAM et des collaborations avec des équipes extérieures à l'InCIAM ou à AMU sont possibles.

Les activités réalisées dans ce cadre devront contribuer aux objectifs poursuivis dans l'Institut et leurs résultats (publications, communications, chapitres et ouvrages, dépôt de projets, etc.) devront mentionner explicitement le soutien de l'InCIAM et d'AMIDEX (la formulation précise sera transmise aux porteurs de projets lauréats). Un compte rendu des ateliers (ou workshops) et des projets de recherche sera remis au bureau de l'InCIAM au terme du projet.

Cet appel concerne des ateliers / workshops se tenant entre le mois de mars 2024 et le mois de décembre 2024. Concernant les projets de recherche, les activités devraient pouvoir démarrer dès le mois de mars 2024.

Modalités de financement

Pour les ateliers / workshops, le financement octroyé sera utilisable pour couvrir les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des membres de l'atelier ou du workshop, dans la limite de 5 000 euros et en tenant compte des dépenses éligibles (Annexe D).

Pour les projets « amorce », le financement octroyé sera utilisable pour couvrir différents frais liés à la mise en œuvre des recherches envisagées dans la limite de 5 000 euros et en tenant compte des dépenses éligibles.

La date limite de réponse à cet appel à projets est le **22/01/2024**.

Organisation de la Recherche

Les projets d'ateliers / workshops et de recherche présentés devront s'inscrire dans les thématiques de l'institut (voir annexe A pour une description). Ils contribueront à la **compréhension de la dynamique, des facteurs et des conditions influençant les processus créatifs et d'innovation et/ou au développement de productions créatives et d'innovations** adaptées aux individus et/ou aux organisations. Ils devront relever d'un ou plusieurs des axes thématiques et/ou champs d'application définis dans l'institut, à savoir :

1. Processus créatifs et d'innovation
 - 1.1. Épistémologie et génétique des productions créatives
 - 1.2. Compréhension des processus créatifs et d'innovation, Assistance à ces processus
 - 1.3. Analyse et accompagnement des industries créatives et culturelles
2. Développement d'innovations :
 - 2.1. Santé
 - 2.2. Éducation
 - 2.3. Travail

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation des dossiers soumis seront les suivants :

- 1) Clarté de la présentation et faisabilité du projet ;
- 2) Intérêt scientifique, liens et caractère novateur vis-à-vis des thématiques de l'InCIAM et des unités de recherche impliquées dans le projet et, le cas échéant, des activités de formation au sein de l'InCIAM ;
- 3) Internationalisation
- 4) Interdisciplinarité
- 5) Lien avec le monde socio-économique et culturel
- 6) Retombées attendues, y compris dans le domaine de la formation ou de la valorisation et des apports pour le CreaLab (ex. : mise en place d'une collaboration avec un partenaire non-académique) et le monde socio-économique ;
- 7) Budget prévisionnel (adéquation et justification).

Modalités de soumission (version électronique uniquement)

Les dossiers comprendront les pièces suivantes :

1) Une en-tête comprenant :

Nom et prénom du porteur du projet :

Unité de recherche :

Gestionnaire de l'unité de recherche habilité SIFAC obligatoire pour gérer le centre de coût qui sera affecté au projet adjudicataire) :

Composante :

[Le cas échéant, nom et prénom du co-porteur du projet

Unité de recherche :

Composante :]

Nom du projet :

Sigle du projet : (en 5 lettres maximum)

Je, soussigné.e [NOM Prénom du porteur du projet] m'engage en cas d'obtention d'un soutien financier :

1. à engager le budget alloué par l'InCIAM au plus tard d'ici le 30 novembre 2024 ;
2. à citer l'InCIAM et à respecter la charte de publication (cf. annexe ci-jointe).

[Signature du porteur du projet]

2) Un projet de 5 pages maximum (times 12, interligne 1,5) détaillant notamment le ou les objectif(s) du projet, les raisons du choix des personnes invitées pour les ateliers/workshops, la méthodologie envisagée, les résultats attendus, l'intérêt pour l'InCIAM, une estimation du budget dûment motivée selon le cadre suivant et un planning mois par mois des tâches à effectuer.

Rubrique	# fois (A)	# pers (B)	Coût HT Unitaire (C)	Total HT (AxBxC)	Date d'engagement
Total					Date limite: 30/11/2024

3) Les CV des organisateurs/trices et des personnes invitées.

Les projets déposés devront avoir été préalablement visés par la direction ou la direction adjointe des unités de recherche concernées, le cas échéant après avis du référent du laboratoire pour l'InCIAM (s'il ne s'agit pas de la direction ou la direction adjointe de l'unité de recherche), selon le formulaire en annexe E.

Toutes les pièces seront regroupées en un seul fichier.

Calendrier

Le dossier de candidature, complet, devra être envoyé à la direction de l'InCIAM, au plus tard le **22/01/2024** à minuit (heure française), à l'adresse suivante :

inciam-direction@univ-amu.fr

Un accusé de réception sera expédié par voie électronique aux candidats.

L'appel concerne :

1. Des ateliers/ workshops qui pourront se tenir entre le mois de mars 2024 et le mois de décembre 2024.
2. Des projets de recherche dont les activités pourront démarrer dès le mois de mars 2024.

Contact

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter exclusivement par mail, à l'adresse :

agnes.lellouche-gounon@univ-amu.fr

ANNEXE A

Présentation de l'InCIAM

L'Institut Créativité et Innovations d'Aix-Marseille (InCIAM) est un Institut d'Etablissement aux termes de l'article 38 des statuts d'Aix-Marseille Université.

Les « Instituts » regroupent des équipes de recherche issues d'une ou de plusieurs unités et des formations de niveau master ou DESU/DU/CU, relevant d'une ou plusieurs composantes, et de niveau doctorat afin d'instaurer un lien fort autour d'une thématique partagée, entre formation et recherche.

Ces Instituts sont destinés à promouvoir et à faire émerger des pratiques interdisciplinaires par de nouvelles collaborations inter-unités et inter-composantes. Ils ont pour objectifs de former de nouvelles générations de scientifiques, d'accroître la visibilité et l'attractivité du site d'Aix-Marseille auprès d'étudiants, enseignants-chercheurs et chercheurs à l'échelle nationale et internationale et d'affirmer son potentiel auprès des partenaires socio-économiques.

<https://www.univ-amu.fr/fr/public/institut-creativite-et-innovations-inciam>

Résumé des thématiques de l'InCIAM

Réalisées seules ou collectivement, la créativité - et les possibles innovations qui en résultent - constitue une activité expérientielle et intellectuelle, ayant lieu dans des situations individuelles ou collectives, dont les retombées sociétales sont considérables voire majeures. Des découvertes scientifiques aux créations culturelles en passant par toutes les transformations du quotidien des individus (par exemple, modalités de communication, design et arts, activités ludiques, moyens de transports, techniques de maintien de la santé), la créativité est capitale quant à l'adaptation de l'être humain à son environnement et, réciproquement, quant à l'adaptation de l'environnement aux attentes et besoins de l'être humain. Elle s'avère souvent essentielle en vue de l'amélioration des conditions d'existence et même du plaisir à vivre de ce dernier.

Cet Institut, polarisé sur la créativité et l'innovation, conduit des activités de recherche et de formation sur ces thématiques, qu'il s'agisse d'apprendre à réaliser des activités créatives dans des institutions d'apprentissage et/ou de mobiliser des compétences créatives afin de les mettre en œuvre le plus efficacement possible dans des contextes de travail ou de santé, ou encore dans des contextes technologiques et/ou artistiques variés.

Cet Institut contribue à soutenir un enjeu de progrès scientifique mais aussi social. Des spécialistes de la créativité collaborent avec des spécialistes de l'innovation ainsi qu'avec des spécialistes des secteurs d'application considérés. Ces collaborations permettent de comprendre un processus commençant dès l'émergence d'idées (avec comme objectif d'identifier les conditions qui favorisent la créativité) et se poursuivant jusqu'au développement et à la mise sur le marché d'innovations. Les champs d'expertise des membres de l'institut sont ainsi combinés et enrichis en raison de l'approche pluridisciplinaire développée.

La compréhension des mécanismes et des facteurs impliqués dans la créativité et l'innovation a des retombées concrètes en termes de méthodes et d'outils d'aide à la créativité comme de méthodes de management de l'innovation. Les connaissances issues de ces travaux ont vocation à être exploitées pour accompagner la mise en place de démarches intégratives de créativité et d'innovation, conduisant au développement et la mise en œuvre d'innovations dans les domaines de la santé, de l'éducation ou du travail.

Axes thématiques de l'InCIAM

Axe 1 - Processus créatifs et d'innovation

Axe 1.1 Epistémologie et génétique des productions créatives/créations

Co-resp. : Pascal Taranto (CGGG) ; Jean-Marc Quaranta (CIELAM) ; Vincent Tiffon (PRISM)

Axe 1.2 Compréhension des processus créatifs et d'innovation et assistance à ces processus

Co-resp. : Nathalie Bonnardel (PSYCLE) ; Amandine Pascal (LEST) ; Guy Gimenez (LPCPP) ; Sébastien Brion (CERGAM)

Axe 1.3 Analyse et accompagnement des industries créatives et culturelles

Co-resp. : Edina Soldo/Djelloul Arezki (CERGAM); Ariel Mendez (LEST)

Axe 2 - Développement d'innovations

2.1 Santé

Co-resp. : Béatrice Alescio-Lautier (LNC), Hervé Chaudet/Liliane Pellegrin (Vitrome) ; Fabien Girandola (LPS), Marie-Pierre Fourquet-Courbet (IMSIC)

2.2 Education

Co-resp. : Christine Poplimont (ADEF) ; Johannes Ziegler (LPC) ; Christelle Combe/Sandrine Eschenauer (LPL)

2.3 Travail

Co-resp. : Lise Gastaldi (LEST) ; Erwan Tranvouez (LIS), Nathalie Richebé/Olivier Roques (CERGAM)

ANNEXE B

Unités de recherche relevant de l'InCIAM

Directions au 15/11/2023.

ADEF (UR 4671) : Laboratoire Apprentissage, Didactique, Évaluation, Formation (dir. C. Poplimont, dir. adj. P. Brandt Pomares, P. Terrien, Fatima Davin, G. Lo Monaco)

Centre Gilles-Gaston Granger (UMR 7304) : Centre transdisciplinaire d'épistémologie comparative (dir. : P. Taranto)

CERGAM (UR 4225) : Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion d'Aix Marseille (dir. : N. Richebé ; dir. Adj : S. Amabile et V. Chauvet)

CIELAM (UR 4235) : Centre interdisciplinaire d'étude des littératures d'Aix-Marseille (dir. : T. Vigliano)

CRET-LOG (UR 881) : Centre de recherche sur le transport et la logistique (dir. : L. Livolsi)

C2VN (UMR 1260, U1263 – INSERM - INRA) : Centre de recherche en Cardiovasculaire et Nutrition (dir. : M.-C. Alessi, dir. adj. F. Dignat-George)

IMSIC (UR 4262) : Institut méditerranéen des Sciences de l'Information et de la Communication (AMU-Université de Toulon) (dir. : M. Durampart, Univ. Toulon ; dir Adj : A. Joux)

LEST (UMR 7317 – CNRS) : Laboratoire d'Economie et de Sociologie du Travail (dir. : C. Baret, dir. adj : X. Joutard et C. Krohmer)

LIS (UMR 7279 – CNRS) : Laboratoire d'Informatique et Systèmes (dir. : F. Bechet, dir. adj. E. Busvelle)

LPCPP (UR 3278) : Laboratoire de Psychologie Clinique, de Psychopathologie et de Psychanalyse (dir. : Evelyne Bouteyre ; dir. Adj : N. Guérin)

LPL (UMR 7309 – CNRS) : Laboratoire Parole et Langage (dir. C. Meunier ; dir. adj : S. Herment)

LNC (UMR 7291 – CNRS) : Laboratoire de Neurosciences Cognitives (dir. : T. Hasbroucq, dir Adj : B. Alescio-Lautier et B. Burle)

LPC (UMR 7290 - CNRS) : Laboratoire de Psychologie Cognitive (dir. : J. Ziegler)

LPS (EA 849) : Laboratoire de Psychologie Sociale (dir. : V. Fointiat ; dir. adj : F. Girandola)

PRISM (UMR 7061, CNRS, AMU et Ministère de la Culture) : Perception, Représentations, Image, Son, Musique (dir. : R. Kronland-Martinet)

PSYCLE (UR 3273) - Centre de Recherche en Psychologie de la Connaissance, du Langage et de l'Émotion (dir. : N. Bonnardel, dir. adj. : B. Isableu)

VITROME (AMU, IRD, IHU Méditerranée Infection, SSA) - Equipe 6 : Surveillance épidémiologique et moléculaire des maladies infectieuses (dir. : P. Parola, dir. équipe 6 : P-E Fournier)

ANNEXE C

Laboratoires	Axe 1 - Processus créatifs et d'innovation	Axe 2 - Développement d'innovations
PSYCLE	Analyse du processus créatif chez des professionnels et des étudiants en vue de la compréhension des facteurs cognitifs et émotionnels impliqués dans la créativité, en situations individuelles et collectives, et du développement de techniques ou systèmes d'aide aux activités créatives	Innovations pédagogiques, IHM (interactions homme-machine) et acceptabilité des dispositifs innovants, création de programmes de formation et de nouveaux dispositifs d'aide à la créativité, prise en charge de patients et accompagnement d'étudiants et de professionnels.
LPC	Analyse des processus cognitifs	Innovations pédagogiques et IHM
LPS	Analyse des processus psychosociaux et sociocognitifs en situation de création collective, (résolution de problèmes, etc.)	Innovations sociales et comportementales dans les secteurs de la prévention, information (campagnes d'information), santé publique, environnement
LPCPP	Analyse du processus créatif chez des artistes et les sujets souffrant de psychose ; analyse clinique et psychopathologique des processus de création par l'art et la médiation artistique	Création de nouveaux dispositifs de prises en charge (individuelles et groupales des patients) et de médiation thérapeutique ; contribution au développement d'approches cliniques adaptées et de dispositifs médiatisés par l'art
LEST	Analyse des processus créatifs et d'innovation dans différents contextes organisationnels	Innovations organisationnelles, sociales, pédagogiques, digitales
CERGAM	Analyses des processus d'innovation développés par les acteurs dans les entreprises et par les entrepreneurs	Innovations pédagogiques, financières ainsi que dans le digital et le management des systèmes d'Information
CRET-LOG	Analyses en milieux extrêmes, contextes organisationnels de crise, interfaces, résilience	Innovations logistiques, nouveaux systèmes de pilotage, usage des innovations (ex : blockchain, analytics, big data...)
ADEF	Analyses de la créativité en situations pédagogiques	Innovations pédagogiques (secteurs éducatifs et formation professionnelle)
LNC	Analyse des capacités créatives des individus	Innovations dans le domaine de la santé et pour la prise en charge des patients

Laboratoires	Axe 1 - Processus créatifs et d'innovation	Axe 2 - Développement d'innovations
VITROME	Analyse des capacités créatives de spécialistes lors de la gestion de crises	Innovations pour la gestion des risques et des crises épidémiologiques
C2VN	--	Innovations comportementales (ex : prévention dans le domaine alimentaire)
LPL	Analyse des processus créatifs en lien avec le développement, la pratique et le traitement du langage	Innovations pédagogiques et digitales
LIS	Analyse de données de masse pour l'identification des liens entre facteurs de créativité	Innovations pédagogiques, apprentissage humain, gestion de crise, aide à la décision
IMSIC	Analyse de la créativité chez des concepteurs	Innovations pour des campagnes publicitaires et d'information
PRISM	Analyse de la créativité chez des artistes	Innovations artistiques
CIELAM	Analyse de la créativité chez des écrivains	Innovations pédagogiques (en vue d'ateliers d'écriture créative)
Centre Gilles-Gaston Granger	Analyse de la créativité chez des artistes	Innovations artistiques, transition numérique

ANNEXE D

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

Dépenses de fonctionnement

Critères d'inclusion (éligibles)	Critères d'exclusion (non éligibles)
Dépenses de restauration / frais de bouche pour des réunions internes de travail, des initiatives de type networking, workshop, petit-déjeuner de travail, des réunions de travail au restaurant, etc.	Dépenses de restauration et prestations de services à caractère ludique et sportif.
	Acquisition informatique < à 400 euros
	Frais de structure du laboratoire
Subventions aux associations étudiantes impliquées en tant que partenaires dans le projet	
Assurance rapatriement	
	Prestations de services > 15% du coût total du budget accordé au projet
Aides spécifiques aux étudiants, Mobilité internationale sortante et entrante	
Facturation interne	
Modules de formation hors périmètre AMU	

Dépenses d'investissement

Critères d'inclusion (éligibles)	Critères d'exclusion (non éligibles)
Acquisitions informatiques à vocation scientifique	Acquisitions informatiques de type bureautique > 400 euros
	Dépenses d'équipement
	Travaux pour mise aux normes, aménagement
	Travaux de construction, de restructuration ou location de bâtiments

ANNEXE E

Formulaire AAP de l'InCIAM

Demande de financement pour (cocher la case correspondante) :

- un projet de recherche amorce
- un atelier/workshop

Axe de recherche concerné (cocher la case correspondante) :

- 1. Transverse
- 2. Santé
- 3. Education
- 4. Travail

Labo 1 impliqué*	Visa de la direction ou direction adjointe du laboratoire
Participants Labo 1	Statut InCIAM : Membre – En cours d'adhésion – Non membre
1. 2. 3.	

Labo 2 impliqué*	Visa de la direction ou direction adjointe du laboratoire
Participants Labo 2	Statut InCIAM : Membre – En cours d'adhésion – Non membre
1. 2. 3.	

Labo 3 impliqué (le cas échéant)*	Visa de la direction ou direction adjointe du laboratoire
Participants Labo 3	Statut InCIAM : Membre – En cours d'adhésion – Non membre
1. 2. 3.	

Labo 4 impliqué (le cas échéant)*	Visa de la direction ou direction adjointe du laboratoire
Participants Labo 4	Statut InCIAM : Membre – En cours d’adhésion – Non membre
1. 2. 3.	

*Concerne uniquement les unités membres de l’InCIAM

ANNEXE F

Charte de publications

Vous avez déposé un projet dans le cadre d'un appel à projet financé par l'InCIAM. Dans le cas où l'InCIAM contribue à votre projet, vous devez vous engager, conformément à la demande d'A*MIDEX, à respecter la charte de signature et de publication. L'InCIAM doit être explicitement mentionné.

- Les supports de communication orale, les communications par voies d'affiche, les sites internet doivent afficher les logos d'AMU (attention nouveaux logos) et des « Investissements d'Avenir » ci-dessous.
- Les publications issues de l'institut respecteront la charte de signature des publications scientifiques d'Aix-Marseille Université¹ disponible sur le site de la Fondation et comporteront la mention : "Ce travail a bénéficié d'une aide du gouvernement français au titre du Programme Investissements d'Avenir, Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille Université - A*Midex" AMX-19-IET-005, ou "The project leading to this publication has received funding from the Excellence Initiative of Aix-Marseille University - A*Midex, a French "Investissements d'Avenir programme" AMX-19-IET-005.
- Les publications seront obligatoirement déposées dans HAL AMU, archive ouverte de l'Université, dans la collection A*Midex. Pour celles-ci, il est requis le texte intégral de la version finale acceptée par l'éditeur.
- Un complément important : il vous faut également **mentionner explicitement l'InCIAM dans votre affiliation, après le nom du/des labo(s), et après Aix-Marseille Université.**
 - 1) dans l'affiliation : **Aix-Marseille Univ., votre ou vos unité(e) de recherche, InCIAM.** Le chercheur signe avec l'affiliation à son unité de recherche en rajoutant sur la même ligne en information complémentaire son institut.
 - 2) et dans les remerciements
- D'autre part, il faut mentionner dans les remerciements A*Midex la référence de la convention avec l'institut. Cela permettra de récupérer facilement l'ensemble de la production de l'institut.
- Comme cela vous a été précisé, dans la partie remerciements, il vous faut indiquer le numéro de référence de l'InCIAM : AMX-19-IET-005

